



Grille d'engagements Accueil Vélo

Hébergement

1/ Accès à l'établissement

Critères Obligatoires

- Mettre à disposition du client si nécessaire, un itinéraire cyclable de liaison entre l'hébergement et l'itinéraire

2/ Accueil

Critères Obligatoires

- Apporter un accueil personnalisé et attentionné aux touristes à vélo
- Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour, traduites, dans les langues de sa clientèle (anglais, allemand, néerlandais...)
- Être en mesure de conseiller le touriste à vélo

Critères optionnels

- Informer sur les possibilités de sortie à vélo
- Être en mesure de proposer un départ matinal (avant 7h)

3/ Services

Critères obligatoires

- Informer les touristes à vélo sur les conditions météorologiques
- Pouvoir assurer le transfert des bagages des touristes à vélo au prochain point d'hébergement (gratuit ou payant)
- Donner la possibilité de réserver un hébergement ou taxi, etc. (gratuit ou payant)
- Offrir aux touristes à vélo la possibilité de laver et sécher leur linge (gratuit ou payant)
- Mettre à disposition des clients un service de location vélo (payant ou gratuit)

Critères optionnels

- Faciliter l'accès à Internet (gratuit ou payant)
- Assurer le dépannage des clients à vélo hébergés dans l'établissement (gratuit ou payant)

4/ Equipement

Critères obligatoires

- Être équipé d'un abri à vélos sécurisé de plain-pied
- Pouvoir mettre à disposition un kit de réparation complet pour les petites avaries (matériel pour crevaison, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied)
- Disposer des équipements nécessaires pour le nettoyage des vélos
- Pour les chambres d'hôtes : offrir un espace détente
- Pour les campings : disposer d'espaces dédiés aux touristes à vélo
- Disposer d'une prise électrique de recharge de matériel électrique (batterie des VAE, GPS, tablette...)

Critères optionnels

- *Disposer d'un espace réservé pour les voitures en "garage mort"*
- *Proposer un petit déjeuner adapté aux touristes à vélo - sauf campings et meublés*
- *Organiser la possibilité de se restaurer sur place ou à proximité*
- *Offrir la possibilité de préparer un panier repas pour le déjeuner (payant) - sauf campings et meublés*